Image not found or type unknown

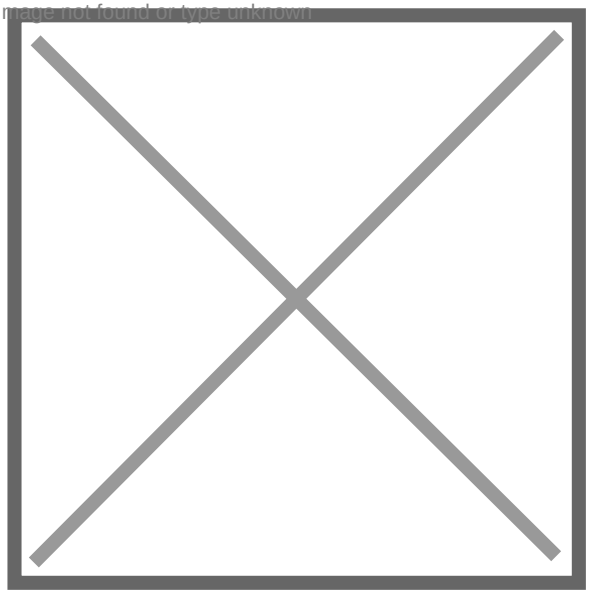

Loccataire et vente de la maison

Par **chasseur86**, le **25/07/2011** à **16:29**

Bonjour,mon proprietaire a mis sa maison en vente.mon bail court jusqua mars 2014 .si je trouve un nouveau logement avant quel preavis je dois lui donner .merci

Par **cocotte1003**, le **26/07/2011** à **01:15**

Bonjour, tant que vous ne recevez pas decongé pour vendre (6 mois avant la fin de votre bail = sepembre 2013) vous etes un locataire normal qui a un préavis normal de 3 mois sauf si vouspouvez bénéfier du préavis réduit de 1 mois. Apres reception de votre congé, vous pourrez quitter le logement sans préavis. Il se peut que le bailleur est décidé de vendre occupé c'est à dire avec vous. Dans ce cas, seule la courtoisie l'oblige à vous en informer et votre bail continuera avec le nouveau propriétaire sans avoir besoin de le refaire et aux memes conditions(loyer en particulier) seu le "lieu" de versement du loyer changera. cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés